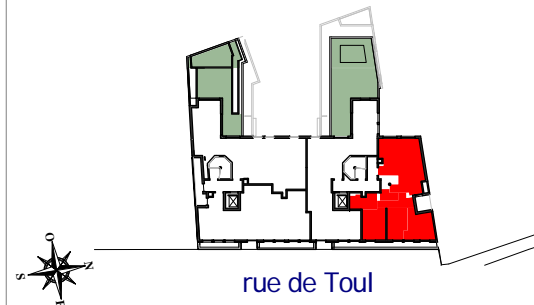


BATIMENT B  
APPARTEMENT B51



R+5  
DUPLEX T5

Nom	Surface (SHAB)
<b>Surface Interieure</b>	
Sejour/ Cuisine	36.47 m <sup>2</sup>
Ch 1	10.52 m <sup>2</sup>
Ch 2	13.59 m <sup>2</sup>
Ch 3	12.78 m <sup>2</sup>
Ch 4	21.11 m <sup>2</sup>
SdB	6.77 m <sup>2</sup>
SdE	5.06 m <sup>2</sup>
WC	2.24 m <sup>2</sup>
WC	2.80 m <sup>2</sup>
Dgt	3.59 m <sup>2</sup>
Dgt	5.83 m <sup>2</sup>
<b>120.77 m<sup>2</sup></b>	
<b>Surface Exterieur</b>	
Terrasse	53.98 m <sup>2</sup>
Jardin	30.69 m <sup>2</sup>
Terrasse végétalisée	15.37 m <sup>2</sup>
<b>100.04 m<sup>2</sup></b>	

NOTA : La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes

LEGENDE

▨ : Terrasse

▧ : Terrasse en brique

⊞ : Balcon

⊞ : Soffite ou faux-plafond

▨ : Carrelage

⊞ : Tableau Electrique

⊞ : Placard

VC : Volet Couissant

VR : Volet Roulant

F : Fenêtre

PF : Porte-fenêtre

PFF : Porte-fenêtre fixe

AV : Allège vitrée

AP : Allège pleine

SdB : Salle de bain

SdE : Salle d'eau

WC : Sanitaires

LV : Lave vaisselle

LL : Lave linge

GT : Gaine technique

GC : Garde corps

0 .5 1m

Date: 30/05/17

NOTA : "Le présent plan exprime la figure et la disposition générale de l'appartement. Les surfaces et cotes sont approximatives. Des modifications peuvent intervenir en fonction des nécessités techniques, des contraintes de la réalisation et/ou des impératifs réglementaires, tant en ce qui concerne la surface que l'emplacement, les dimensions ou le nombre, l'aménagement et/ou des éléments d'équipement. Les canalisations, retombées, soffites et faux plafonds ne sont pas mentionnés, ou le sont à titre indicatif pour celles et ceux éventuellement déjà connus à la date d'établissement du présent document."